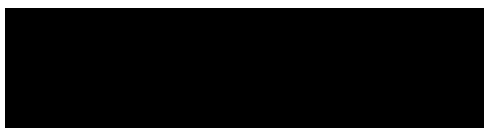


PAR COURRIEL

Québec, le 9 juillet 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.071



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 27 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir :

« [...] Copie de toute directive, mémo, courriels ou communications en lien avec les enveloppes budgétaires destinées aux programmes de prévention des surdoses pour les années financières 2024-2025 et 2025-2026. » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des documents détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

D'autre part, nous vous informons que certains documents recensés dans le cadre du traitement de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils contiennent, en substance, des renseignements financiers appartenant au MSSS, des avis et des recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que des analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 14, 22, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi).

Qui plus est, un document repéré appartient au cabinet du ministre en vertu de l'article 34 de cette même loi.

... 2

Finalement, d'autres renseignements relèvent davantage de la compétence du ministère des finances. Ainsi, suivant l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet organisme dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/commission-acces-information/registres-personnes-responsables-organismes-assujettis-aux-lois>

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Pour Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. : 25-GA-00139